



Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit:

Identifiant d'entité juridique

abrnd SICAV I - Global Small & Mid-Cap SDG Horizons Equity Fund

549300OBY6VYWLR7R110

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

X Oui

Non

Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif environnemental**: 15%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social** 15%

Il **promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de _% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il **promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables**



Quel est l'objectif d'investissement durable de ce produit financier?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints

Le Fonds vise à obtenir une croissance à long terme en investissant dans des entreprises cotées dans des bourses du monde entier incluant celles des marchés émergents, qui, de notre point de vue, apportent une contribution positive à la société au travers des objectifs de développement durable des Nations unies (ODD).

Nos stratégies SDG Equity appliqueront un processus de recherche en investissement bottom-up, fondamentale dans lequel l'analyse et l'engagement auprès des entreprises font partie intégrante de notre évaluation du potentiel de toutes les entreprises.

Le Fonds se conforme à notre approche « Global Small & Mid-Cap SDG Horizons Equity Investment ». En investissant dans SDG Horizons, le Fonds recherchera des opportunités

dans des titres contribuant à la réalisation des ODD tout au long de la chaîne de valeur. À ce titre, le Fonds peut également investir jusqu'à 40 % dans des facilitateurs en matière d'ODD. Il s'agit d'entreprises qui sont considérées comme faisant partie intégrante des chaînes d'approvisionnement qui permettent de progresser vers les ODD et qui répondent à l'exigence d'importance relative de 20 %, mais dont l'impact n'est actuellement pas mesurable de manière fiable via leur produit ou service final.

Cette approche identifie les entreprises alignées sur les objectifs de développement durable. Ces objectifs sont conçus pour répondre aux principaux défis à long terme auxquels notre monde est confronté. Ces défis incluent le changement climatique, les inégalités sociales qui s'aggravent et la production et la consommation non durables. Le Fonds investira dans des entreprises ayant au minimum 20 % de leurs revenus, bénéfiques, capital ou dépenses d'exploitation ou recherche et développement liés aux ODD de l'ONU.

Dans le cadre de notre processus d'investissement en actions, nous analysons les fondements de chaque entreprise afin de garantir un contexte approprié pour nos investissements. Cela concerne la durabilité de son modèle d'affaires, l'attractivité de son secteur, ses résultats financiers et la pérennité de son avantage concurrentiel. Nous prenons également en considération la qualité de son équipe de direction et analysons les opportunités et les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ayant un impact sur l'entreprise et évaluons la manière dont ils sont gérés. La notation de qualité ESG est un critère important qui est pris en compte pour déterminer si une entreprise est en pointe ou améliore ses performances en matière de durabilité.

Ce Fonds est géré en référence à un indice de référence financier qui est utilisé pour la construction du portefeuille mais qui n'intègre aucun critère de durabilité et n'est pas sélectionné dans le but d'atteindre ces caractéristiques. Cet indice financier est utilisé comme référence pour comparer la performance et les engagements contraignants du Fonds.

● **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable de ce produit financier?**

Le Fonds investira dans des entreprises ayant au minimum 20 % de leurs revenus, bénéfiques, capital ou dépenses d'exploitation ou recherche et développement liés aux ODD de l'ONU. Pour les sociétés classées dans l'indice de référence dans la catégorie « Finances », d'autres mesures de l'importance relative sont utilisées en fonction des prêts et de la clientèle, dont les détails sont disponibles dans l'approche d'investissement en actions d'Aberdeen Global Small & Mid-Cap SDG Horizons. En investissant dans SDG Horizons, le Fonds recherchera des opportunités dans des titres contribuant à la réalisation des ODD tout au long de la chaîne de valeur. À ce titre, le Fonds peut également investir jusqu'à 40 % dans des facilitateurs en matière d'ODD. Il s'agit d'entreprises qui sont considérées comme faisant partie intégrante des chaînes d'approvisionnement qui permettent de progresser vers les ODD et qui répondent à l'exigence d'importance relative de 20 %, mais dont l'impact n'est actuellement pas mesurable de manière fiable via leur produit ou service final.

Le Fonds vise une intensité carbone inférieure à celle de l'indice de référence.

Le Fonds vise également à exclure au moins 20 % de l'univers d'investissement.

● **Dans quelle mesure les investissements durables ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Tel qu'exigé par le règlement délégué SFDR, l'investissement ne cause aucun dommage significatif (exigence « DNSH », ou « Do No Significant Harm ») à aucun des objectifs d'investissement durable.

abrnd a créé un processus en trois étapes pour assurer la prise en compte de l'exigence DNSH :

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption

i. Exclusions sectorielles

abrnd a identifié un certain nombre de secteurs qui sont automatiquement exclus d'un investissement durable car ils sont considérés comme étant une cause de dommages significatifs. Ils incluent, sans s'y limiter : (1) défense, (2) charbon, (3) exploration pétrolière et gazière et activités associées, (4) tabac, (5) jeux de hasard et (6) alcool.

ii. Test binaire DNSH

Le test DNSH est un test binaire à résultat unique (échec/réussite) qui indique si l'entreprise remplit ou non les critères de l'Article 2 (17) « ne pas causer de dommages significatifs » du règlement SFDR.

La réussite à ce test en vertu de la méthodologie d'abrnd indique que l'entreprise n'a aucun lien avec les armes controversées, que moins de 1 % de son revenu est issu du charbon thermique, moins de 5 % de son revenu est issu des activités relatives au tabac, n'est pas productrice de tabac et n'a aucune controverse rouge/grave en matière d'ESG. Si l'entreprise échoue à ce test, elle ne peut pas être considérée comme un investissement durable. L'approche d'abrnd est alignée aux PIN du SFDR inclus dans les tableaux 1, 2 et 3 du règlement délégué du SFDR et se base sur des sources de données externe et les informations internes d'abrnd.

iii. Indicateurs d'importance relative DNSH

En recourant à un certain nombre de filtres et indicateurs supplémentaires, abrnd considère les indicateurs PIN supplémentaires du SFDR tels que définis par le règlement délégué du SFDR afin d'identifier les domaines à améliorer ou les sujets d'inquiétude future potentielle. Ces indicateurs ne sont pas considérés comme étant une cause de dommages significatifs ; par conséquent, une entreprise avec des indicateurs d'importance DNSH peuvent encore être considérés comme un investissement durable. abrnd vise à améliorer les activités d'engagement pour se concentrer sur ces domaines et chercher à fournir de meilleurs résultats en résolvant le problème.

→ *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

Le Fonds tient compte des indicateurs de principales incidences négatives (PIN) définis par le Règlement délégué du SFDR.

Avant tout investissement, abrnd applique un ensemble de normes et de filtres qui tiennent compte des activités en lien avec les PIN, y compris mais sans s'y limiter : Le Pacte mondial des Nations Unies (PMNU), les armes controversées et l'extraction de charbon thermique.

UNGC : Le Fonds utilise des filtres basés sur des normes et des filtres de controverses pour exclure les entreprises susceptibles de ne pas être conformes aux normes internationales décrites dans les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, ainsi que les entités publiques de pays qui enfreignent les normes.

Controversial Weapons: Le Fonds exclut les entreprises dont l'activité est liée aux armes controversées (armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes nucléaires, armes chimiques et biologiques, phosphore blanc, fragments non détectables, engins incendiaires, munitions à l'uranium appauvri ou lasers aveuglants).

Extraction du charbon thermique : Le Fonds exclut les entreprises exposées au secteur des énergies fossiles en fonction de la part du chiffre d'affaires réalisé dans l'extraction de charbon thermique.

abrnd applique un ensemble d'exclusions de sociétés spécifiques au Fonds. Vous trouverez plus de détails à ce sujet et sur le processus global dans l'approche d'investissement, publiée sur www.abrnd.com sous « **Fund Centre** ».

Après tout investissement, les indicateurs PIN suivants sont pris en compte :

- abrnd surveille tous les indicateurs obligatoires et supplémentaires concernant les PIN via notre processus d'investissement et d'intégration ESG en associant notre score interne exclusif et des données de tiers. Les indicateurs PIN qui échouent à un test binaire spécifique ou qui sont considérés comme supérieurs à la norme sont

signalés pour examen et peuvent être sélectionnés pour un engagement de l'entreprise.

- Prise en compte de l'intensité carbone et des émissions de GES du portefeuille par le biais de nos outils climatiques et de notre analyse des risques.
- Indicateurs de gouvernance au moyen de nos scores de gouvernance et de notre cadre de risque exclusifs, y compris la prise en compte de structures de gestion saines, des relations avec les employés, de la rémunération du personnel et de la conformité fiscale.
- L'univers d'investissement est régulièrement analysé afin de détecter les entreprises susceptibles d'enfreindre les normes internationales décrites dans les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, ainsi que les entités publiques des pays qui enfreignent ces normes.

- → Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Le Fonds utilise des filtres basés sur des normes et des filtres de controverses pour exclure les entreprises susceptibles de ne pas être conformes aux normes internationales décrites dans les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales et aux principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits humains de l'ONU.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

- X** Oui, Ce Fonds tient compte des PIN (Principal Adverse Impacts, ou principales incidences négatives pour les facteurs de durabilité).

Prise en compte des principales incidences négatives

Oui, le Fonds s'engage à prendre en compte les PIN suivants dans son processus d'investissement, ce qui signifie qu'il y a un suivi avant et après la négociation et que chaque investissement pour le Fonds est évalué en fonction de ces facteurs afin de déterminer s'il est approprié pour le Fonds.

- PIN 1 : Émissions de GES (niveaux 1 et 2)
- PIN 10 : violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales
- PIN 14 : Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

Contrôle des incidences négatives

Avant l'investissement, abrnd applique un certain nombre de normes et de filtres basés sur l'activité en lien avec les PIN ci-avant, y compris :

- PMNU : Le Fonds utilise des filtres basés sur des normes et des filtres de controverses pour exclure les entreprises susceptibles de ne pas être conformes aux normes internationales décrites dans les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales et aux principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits humains de l'ONU, ainsi que les entités publiques de pays qui enfreignent les normes.
- Armes controversées : le Fonds exclut les entreprises dont l'activité est liée aux armes controversées (armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes nucléaires, armes chimiques et biologiques, phosphore blanc, fragments non détectables, engins incendiaires, munitions à l'uranium appauvri ou lasers aveuglants).
- Extraction du charbon thermique : Le Fonds exclut les sociétés exposées au secteur des combustibles fossiles en fonction du pourcentage des revenus provenant de l'extraction du charbon thermique

abrnd applique un ensemble d'exclusions de sociétés spécifiques au Fonds. Vous trouverez plus de détails à ce sujet et sur le processus global dans l'approche d'investissement, publiée sur www.abrnd.com sous « Fund Centre ».

Après l'investissement, les indicateurs PIN ci-dessus sont contrôlés de la manière suivante :

- L'intensité en carbone et les émissions de GES de l'entreprise sont contrôlées via nos outils climatiques et notre analyse des risques
- L'univers d'investissement est régulièrement passé au crible afin de trouver des sociétés qui sont susceptibles d'enfreindre les normes internationales décrites dans les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme

Après l'investissement, nous entreprenons également les activités suivantes en ce qui concerne les PIN supplémentaires :

- En fonction de la disponibilité, de la qualité et de la pertinence des données par rapport aux investissements, nous réfléchissons à la prise en compte

- d'indicateurs PIN supplémentaires au cas par cas
- abrdrn contrôle les indicateurs PIN via un processus d'investissement intégrant les facteurs ESG en se fondant sur un score interne exclusif et des données de tiers
- Les indicateurs de gouvernance sont contrôlés à travers nos scores de gouvernance et notre cadre de risque exclusifs, ce qui comprend la prise en considération des structures de gestion saines et de la rémunération

Atténuation des incidences négatives

- Les indicateurs PIN non admissibles d'après les critères de pré-investissement définis sont exclus de l'univers d'investissement et ne peuvent pas être détenus par le Fonds
- Les indicateurs PIN contrôlés après l'investissement qui échouent à un test binaire spécifique ou qui sont considérés comme supérieurs à la normale sont signalés et peuvent être retenus pour l'engagement de la société. Nous utilisons ces incidences négatives comme outil d'engagement, par exemple, si une politique qui pourrait être bénéfique n'existe pas encore, abrdrn peut collaborer avec l'émetteur ou la société pour la développer, ou, lorsque les émissions de carbone sont jugées élevées, abrdrn peut participer à la détermination d'un objectif et d'un plan de réduction à long terme.

Non



Quelle est la stratégie d'investissement suivie par ce produit financier?

Le Fonds a pour objectif de réaliser une performance importante à long terme en investissant du capital dans des entreprises qui peuvent garantir un rendement financier élevé et démontrer, à travers leurs produits, services et actions, un engagement clair et significatif à s'aligner sur un ou plusieurs des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Notre approche d'investissement abrdrn Global Small & Mid-Cap SDG Horizons Equity Investment repose sur trois principes fondamentaux, qui justifient le temps que nous consacrons à l'analyse ESG dans le cadre de notre processus global de recherche sur les actions :

- Les facteurs ESG sont financièrement importants et ont un impact sur la performance de l'entreprise.
- La compréhension des risques et des opportunités ESG, ajoutée à d'autres indicateurs financiers, nous permet de prendre de meilleures décisions d'investissement.
- Un engagement éclairé et constructif contribue à l'amélioration des entreprises, et, partant, de la valeur des investissements de nos clients.

Le Fonds suit notre approche d'investissement « Global Small & Mid-Cap SDG Horizons Equity Investment Approach ». En investissant dans SDG Horizons, le Fonds recherchera des opportunités dans des titres contribuant à la réalisation des ODD tout au long de la chaîne de valeur. À ce titre, le Fonds peut également investir jusqu'à 40 % dans des facilitateurs en matière d'ODD. Il s'agit d'entreprises qui sont considérées comme faisant partie intégrante des chaînes d'approvisionnement qui permettent de progresser vers les ODD et qui répondent à l'exigence d'importance relative de 20 %, mais dont l'impact n'est actuellement pas mesurable de manière fiable via leur produit ou service final.

Cette approche identifie les entreprises alignées sur les objectifs de développement durable. Ces objectifs sont conçus pour répondre aux principaux défis à long terme auxquels notre monde est confronté. Ces défis incluent le changement climatique, les inégalités sociales qui s'aggravent et la production et la consommation non durables. Le Fonds investira dans des sociétés dont au minimum 20 % du chiffre d'affaires, du bénéfice, des capitaux ou des dépenses d'investissement et de recherche et développement sont liés aux ODD de l'ONU.

Pour les sociétés classées dans l'indice de référence dans la catégorie « Finances », d'autres mesures de l'importance relative sont utilisées en fonction des prêts et de la clientèle, dont les détails sont disponibles dans l'approche d'investissement en actions d'Aberdeen Global Small & Mid-Cap SDG Horizons. En investissant dans SDG Horizons, le Fonds recherchera des opportunités dans des titres contribuant à la réalisation des ODD tout

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

au long de la chaîne de valeur. À ce titre, le Fonds peut également investir jusqu'à 40 % dans des facilitateurs en matière d'ODD. Il s'agit d'entreprises qui sont considérées comme faisant partie intégrante des chaînes d'approvisionnement qui permettent de progresser vers les ODD et qui répondent à l'exigence d'importance relative de 20 %, mais dont l'impact n'est actuellement pas mesurable de manière fiable via leur produit ou service final. Les titres de chaque société des fonds de développement durable font l'objet de notes de recherches spécifiques, afin de documenter formellement l'impact de chaque entreprise sur les ODD et les besoins auxquels elle répond.

Dans le cadre de notre processus d'investissement en actions, nous analysons les fondements de chaque entreprise afin de garantir un contexte approprié pour nos investissements. Cela concerne la durabilité de son modèle d'affaires, l'attractivité de son secteur, ses résultats financiers et la pérennité de son avantage concurrentiel. Nous prenons également en considération la qualité de son équipe de direction et analysons les opportunités et les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ayant un impact sur l'entreprise et évaluons la manière dont ils sont gérés. La notation de qualité ESG est un critère important pour déterminer si un titre se classe parmi les meilleurs ou améliore ses performances ESG.

abrdrn applique par ailleurs un ensemble de critères d'exclusion d'entreprises qui font référence à des exigences normatives (Pacte mondial des Nations Unies, OIT et OCDE), à Norge Bank Investment Management (NBIM), aux entreprises publiques, aux armes, au tabac, aux jeux d'argent, à l'alcool, au charbon thermique, au pétrole et au gaz et à la production d'électricité.

● **Quels sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements en vue d'atteindre l'objectif d'investissement durable?**

L'approche adoptée par le Fonds identifie les entreprises alignées sur les Objectifs de développement durable des Nations unies. Ces objectifs ont été conçus pour affronter les défis majeurs à long terme auxquels le monde est confronté. Ceux-ci comprennent des éléments contraignants tels que le changement climatique, la croissance des inégalités sociales et la production et la consommation non durables. Le Fonds investira dans des entreprises ayant au minimum 20 % de leurs revenus, bénéfiques, capital ou dépenses d'exploitation ou recherche et développement liés aux ODD de l'ONU. Pour les sociétés classées dans l'indice de référence dans la catégorie « Finances », d'autres mesures de l'importance relative sont utilisées en fonction des prêts et de la clientèle, dont les détails sont disponibles dans l'approche d'investissement en actions d'Aberdeen Global Small & Mid-Cap SDG Horizons. En investissant dans SDG Horizons, le Fonds recherchera des opportunités dans des titres contribuant à la réalisation des ODD tout au long de la chaîne de valeur. À ce titre, le Fonds peut également investir jusqu'à 40 % dans des facilitateurs en matière d'ODD. Il s'agit d'entreprises qui sont considérées comme faisant partie intégrante des chaînes d'approvisionnement qui permettent de progresser vers les ODD et qui répondent à l'exigence d'importance relative de 20 %, mais dont l'impact n'est actuellement pas mesurable de manière fiable via leur produit ou service final.

Les titres de chaque société des fonds ODD font l'objet de notes de recherches spécifiques, afin de documenter formellement l'impact de chaque entreprise sur les ODD et les besoins auxquels elle répond dans le cadre des piliers des ODD :

- Économie circulaire
- Énergie durable
- Alimentation et agriculture
- Eau et assainissement
- Santé et bien-être social
- Inclusion financière
- Immobilier et infrastructures durables
- Éducation et emploi
- Leader ODDabrdrn applique par ailleurs un ensemble de critères d'exclusion d'entreprises qui font référence à des exigences normatives (Pacte mondial des Nations Unies, OIT et OCDE), à Norge Bank Investment Management (NBIM), aux entreprises publiques, aux armes, au tabac, aux jeux d'argent, à l'alcool, au charbon thermique, au pétrole et au gaz et à la production d'électricité. Ces critères sont contraignants et appliqués de manière systématique.

Nous respectons par ailleurs les trois critères contraignants pour l'investissement durable :

- Contribution économique
- Ne pas causer de préjudice important
- Bonne gouvernance

Le Fonds a également un engagement contraignant à avoir une intensité carbone inférieure à celle de l'indice de référence.

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

● **Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit?**

Pour ce Fonds, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement doit suivre des pratiques de bonne gouvernance, notamment en ce qui concerne les structures de gestion saines, les relations avec les employés, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales. Cela peut être démontré par le suivi de certains indicateurs PIN tels que la corruption, la conformité fiscale et la diversité. abrdrn filtre également les investissements qui possèdent des scores de gouvernance faibles en se basant sur les scores ESG internes dans le processus d'investissement. Nos scores de gouvernance évaluent la structure de gouvernance d'une entreprise (y compris les politiques de rémunération) et la qualité et le comportement de son leadership et de sa direction. Un score faible sera généralement attribué en cas de préoccupations liées à des controverses financièrement importantes, à une mauvaise conformité fiscale ou à des problèmes de gouvernance, ou encore à un mauvais traitement des employés ou des actionnaires minoritaires.

L'investissement doit également être conforme aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains. Le non-respect ou les violations de ces normes internationales sont signalés par une controverse basée sur les événements et sont référencés dans le processus d'investissement.



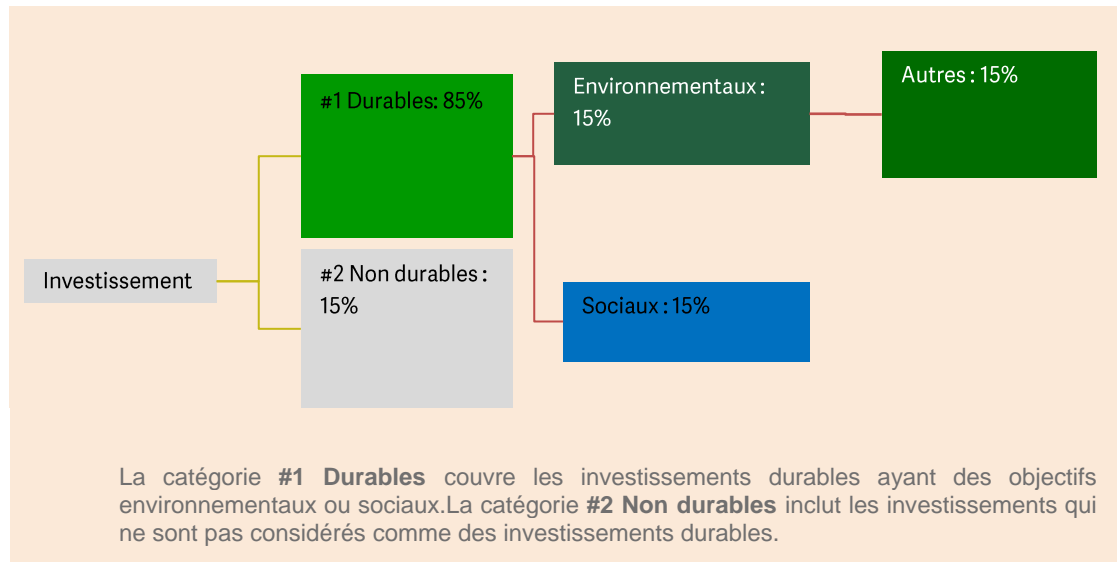
Quelle est l'allocation des actifs et la proportion minimale d'investissements durables?

Le Fonds s'engage à un minimum de 85 % d'investissements durables, dont au moins 15 % dans des actifs qui ont un objectif environnemental et 15 % dans des actifs qui ont des objectifs sociaux. Le Fonds investit également un maximum de 15 % de ses actifs dans la catégorie « Non durable », qui comprend principalement des liquidités, des instruments du marché monétaire et des instruments dérivés.

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en %:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.



● Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre l'objectif d'investissement durable?

Le Fonds n'utilisera pas de produits dérivés pour atteindre un objectif d'investissement durable.



● Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le Fonds n'a pas fixé de proportion minimale d'investissements dans des activités économiques alignées sur la Taxinomie. Ce graphique représente le montant total de l'investissement.

● Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE?¹

Oui

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Dans le gaz fossile



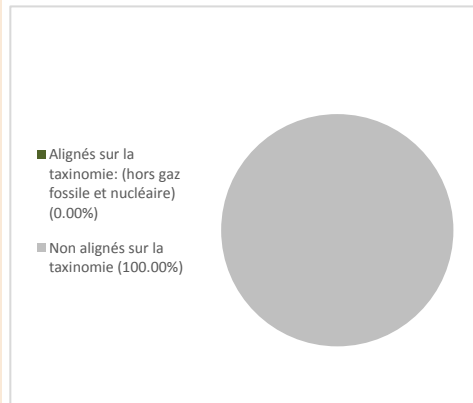
Dans l'énergie nucléaire



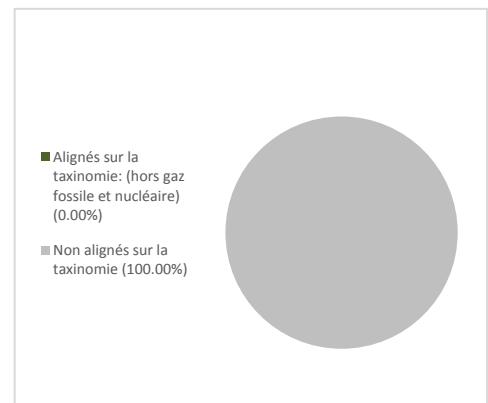
Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **dont obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Ce graphique représente 100 % des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Quelle est la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes?

Non applicable.



Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE?



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Le Fonds investit suivant l'approche d'investissement Emerging Markets SDG Equity d'abrnd et alloue du capital à des sociétés susceptibles de générer un rendement financier solide et démontrant, par le biais de leurs produits et services et de leurs actions, un alignement clair et important sur un ou plusieurs Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies (ONU). Ces ODD ont été conçus pour répondre aux principaux défis à long terme auxquels notre planète fait face. Il s'agit notamment du changement climatique, de l'accroissement des inégalités sociales ainsi que de la production et de la consommation non durables.

abrnd est convaincu que l'alignement avec les ODD offre aux entreprises des opportunités réelles de contribuer positivement à la société et à l'environnement, tout en améliorant leur valeur financière à long terme. Ainsi, le Fonds s'engage à investir à hauteur d'au moins 85 % dans des investissements durables aux objectifs à la fois environnementaux et sociaux et qui ne sont pas explicitement alignés sur la taxinomie. La part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental est de 15 %.



Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif social?

Le Fonds investit suivant l'approche d'investissement Emerging Markets SDG Equity d'abrnd et alloue du capital à des sociétés susceptibles de générer un rendement financier solide et démontrant, par le biais de leurs produits et services et de leurs actions, un alignement clair et important sur un ou plusieurs Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies (ONU). Ces ODD ont été conçus pour répondre aux principaux défis à long terme auxquels notre planète fait face. Il s'agit notamment du changement climatique, de l'accroissement des inégalités sociales ainsi que de la production et de la consommation non durables.

abrnd est convaincu que l'alignement avec les ODD offre aux entreprises des opportunités réelles de contribuer positivement à la société et à l'environnement, tout en améliorant leur valeur financière à long terme. Ainsi, le Fonds s'engage à investir à hauteur d'au moins 85 % dans des investissements durables aux objectifs à la fois environnementaux et sociaux et qui ne sont pas explicitement alignés sur la taxinomie. La part minimale des investissements durables ayant un objectif social est de 15 %.



Quels sont les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux?

Le Fonds peut investir dans des titres qui ne sont pas considérés comme durables, notamment des liquidités, des instruments du marché monétaire et des produits dérivés, mais uniquement à des fins de couverture et de gestion de la liquidité. Le respect de certaines garanties environnementales et sociales est vérifié par l'application des critères PIN. Le cas échéant, ils sont appliqués aux titres sous-jacents. Outre les nombreux indicateurs de PIN pris en compte préalablement à l'investissement, nous suivons a posteriori les indicateurs PIN suivants :

- abrnd surveille tous les indicateurs obligatoires et supplémentaires concernant les PIN via notre processus d'investissement et d'intégration ESG en combinant notre House score exclusif à des sources de données tierces. Les indicateurs PIN qui échouent à un test binaire spécifique ou qui dévient de la moyenne sont signalés pour examen et l'entreprise peut être sélectionnée pour faire l'objet d'un engagement.
- Examen de l'intensité du carbone du portefeuille et de ses émissions de GES via nos outils et notre analyse des risques dédiés au climat.
- Suivi des indicateurs de gouvernance via nos scores de gouvernance exclusifs et notre cadre de gestion des risques. Ce suivi tient notamment compte de la qualité des structures de gestion, des relations avec les employés, de la rémunération du personnel et de la conformité aux exigences fiscales.
- De manière continue, l'univers d'investissement fait l'objet d'un filtrage pour détecter les sociétés susceptibles d'enfreindre les normes internationales décrites dans les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, ainsi que les entités détenues par des pays qui enfreignent les normes.



Un indice spécifique est-il désigné comme indice de référence pour déterminer si l'objectif d'investissement durable est atteint?

Non

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- **Comment l'indice de référence tient-il compte des facteurs de durabilité afin d'être constamment aligné sur l'objectif d'investissement durable?**

Non applicable.

- **Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il à tout moment garanti?**

Non applicable.

- **En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent?**

Non applicable.

- **Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné?**

Non applicable.



Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit?

La documentation spécifique au Fonds, notamment les informations relatives au développement durable, est publiée sur le site www.abrdn.com dans notre **Fund Centre**.

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur:

La documentation spécifique au Fonds, notamment les informations relatives au développement durable, est publiée sur le site www.abrdn.com dans notre **Fund Centre**.